Image not found or type unknown

Conflit entre salariés qui dure

Par **TF1**, le **21/09/2017** à **12:37**

Bonjour, j'suis dans l'impasse. J'ai posé un droit d'alerte qui a été traité par mon employeur mais insinueusement deux de mes collègues continuent leur manipulation. Cette fois ils manipulent le psychologue qui doit réguler notre conflit. Ils ont déjà réussi à se mettre dans leur poche deux de mes chefs (chef de service et directeur de structure) et le secrétaire du CHSCT. Heureusement que la DG est impartiale. Néanmoins elle ne travaille pas avec moi sur le terrain et elle n'a aucune prise sur les accusations imaginaires de mes collègues. D'ailleurs elle ne veut plus entendre parler de nous. Car pour elle nous sommes une bande de gamins.
Cette semaine au retour de deux mois de vacances, mes collègues en régulation avec le psychologue recommence leur petit cirque d'accusations, de jugements, de critiques. Ils veulent qu'on règle le problème initiale qui date d'y a 3 ans et qui a déjà été réglé. Ils reviennent sans cesse sur des situations passées, se posant en victimes. Tout cela est orchestré par le psychologue qui je pense les soutiens. (il est à noter que ce monsieur est un membre du CHSCT, en lien avec le secrétaire ami fidèle d'un de mes collègues qui me harcèle.) Avant les vacances, j'ai essayé de répondre aux accusations de mes collègues pour répondre à la demande de la DG. Mais le problème est que c'est messieurs veuillent que je me remette en question et en gros dire désolé les gars j'ai menti ou j'ai cherché à vous nuire. Ce qui est faux. Même pour la paix sociale je ne m'abaisserai pas à leur dire ce qu'ils veulent entendre.
Je ne sais plus vers qui me tourner au sein de l'entreprise. Étant dans l'impasse lors de cette régulation et ne voulant pas partir dans des joutes verbales et dans une communication violente qui m'a coûté un burn out en juin, je suis restée silencieuse. Sachez que cela me demande une force que je trouve je ne sais où pour ne pas leur rentrer dans le lard.
Je veux démissionner mais derrière il me faut trouver un nouveau taf.
Car je sais que j'ai affaire au moins à un manipulateur pervers.
Existe t'il d'autres solutions pour au moins pouvoir avoir une communication non violente avec mes collègues ? Comment puis je me protéger autrement que par le silence?

Merci d'avance pour celui ou celle qui prendra un peu de son temps pour me répondre.

Par **P.M.**, le **21/09/2017** à **15:30**

Bonjour,
Il faudrait quand même essayer de faire confiance au personne qui essaient de résoudre le problème et ne pas penser par exemple que tel ou tel soutient vos collègues apparemment sans preuve...

Si vous voulez quitter l'entreprise vous pourriez demander une rupture conventionnelle éventuellement à la DG...

Par **Paulavo38**, le **21/09/2017** à **15:38**

Bonjour,

L'employeur a l'obligation d'assurer votre sécurité, si vous êtes harcelée par d'autres salarié vous pouvez peut être lui demander d'être mutée afin de ne plus avoir à côtoyer ces salariés ?

Si vous considérez que votre employeur n'a pas respecter ses obligations, plutôt que de démissionner vous pouvez négocier une rupture conventionnelle avec lui ?

Par **P.M.**, le **21/09/2017** à **16:46**

Toutes les entreprises n'ont pas plusieurs établissements ou tous les salariés ne sont pas prêts à déménager...
[citation]Si vous voulez quitter l'entreprise vous pourriez demander une rupture conventionnelle éventuellement à la DG...[/citation]

Par **Paulavo38**, le **21/09/2017** à **17:02**

PM,

La redondance s'explique par le fait que j'ai commencé à rédiger le message, puis ait fait autre chose, puis en ait repris la rédaction, et ensuite je l'ai envoyé. Je n'avais entre temps pas vu que vous aviez répondu au sujet.

Pour le reste, bien sûr [citation]vous pouvez **peut être** lui demander d'être mutée [/citation]

Par **TF1**, le **21/09/2017** à **17:24**

Bonjour Merci de m'avoir répondu:
Dans cette affaire je m'efforce de ne pas être dans le jugement mais sur des faits, des observations pures. Personne à part la DG fait l'effort d'être neutre et de ne pas prendre partie pour l'un ou pour l'autre. Quand le secrétaire du CHSCT me dit : "qu'est ce que tu lui veut à x, laisse le tranquille" et Qu'une conversation houleuse a suivi parce que je cherchais à me défendre. Vous pensez que je vais faire confiance à ce monsieur qui n'a même pas eu le courage de m'informer qu'une Réunion CHSCT a eu lieu parce que le collegue a envoyé un courrier au CHSCT m'accusant de l'insulter sur un réseau social. Le jour de la dispute il m'informe qu'il a des courriers contre moi qui donne raison à x. Résultat suite au compte rendu du CHSCT, je suis convoquée par la direction. L'affaire a été classée. Et le collègue

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

s'est trouvé ridicule sans preuve, car il y a eu atteinte à ma vie privée à mon insu et copie d'impression d'une page de ce réseau social qui n'était pas mon profil de ce réseau. De plus il n'y avait donc pas mon nom, ni le sien sur ces photocopies d'impression. En sortant du bureau du directeur ce dernier me dit : Néanmoins je te demande d'arrêter d'harceler ton collegue sur ce réseau." Et mon chef qui nous laisse en Réunion d'équipe nous invectiver sans intervenir. Ou dire "ils ne se disputent pas, ils se lancent des vannes pour se titiller." Si je vous dis que ces monsieurs soutiennent mon collegue et que vous mettez en doute ma parole. C'est bien dommage. Car force est de constaté que dans cette affaire je suis seule à me battre car je touche à des dispositifs plus fort que moi.
Oui je pense qu'aujourd'hui il ne me reste plus qu'a demander une rupture conventionnelle. Car après mettre battu contre plus pervers et manipulateur que moi, mon silence ne durera qu'un temps puisque personne n'est en mesure de m'aider.
cela fait plusieurs années que ce conflit perdure. Moi je veux en sortir mais pas mes collègues qui ressassent sans cesse le passé conflictuel et veulent avoir raison. Ils ne lâcheront rien tant que personne dira que j'ai tord et eux raison. Ils vivent dans le conflit. Le psychologue nous aide à trouver des solutions aux problèmes. Un problème qui a été réglé et qui remonte à des années en arrière. Pour moi quand on règle un problème, on ne reviens pas dessus sous prétexte que j'ai pas eu gain de cause et que je veux gagner à tout prix en écrasant la personne qui me gêne. À Chaque début de Réunion le psy laisse mes collègues m'accuser bien sûr sans preuves et me juger. Il est visible et flagrant que les collègues cherchent à me faire sortir de mes gongs. Qui sont ils pour me juger? Ces gens lâchent des bombes et s'étonnent qu'elles leurs éclatent aux visages.
Même si cette expérience d'échanger avec d'autres personnes peu être difficile. Je suis contente d'avoir un lieu où je peux écrire ce que je pense et me défouler de cette façon. Parfois je pense avoir du mal à expliquer ce que je vis. Malheureusement sur mon lieu de travail on ne m'écoute pas, on ne me croit pas car mes deux collègues savent y faire avec nos instances. Donc voilà ce forum est intéressant car on peu avoir des points de vue contraire et je ne regrette pas d'avoir posté mon problème.
Merci encore pour vos conseils.

Par **Paulavo38**, le **21/09/2017** à **17:55**

La rupture conventionnelle n'est pas de droit comme son nom l'indique. Il n'est donc pas certain que l'employeur accède à votre demande.

Pour espérer que ce soit le cas vous pourriez lui faire prendre conscience que la situation dans laquelle vous vous trouvez peut s'apparenter à du harcèlement moral, que vous en avez déjà fait un burn-out etc.

Dans cette situation, l'employeur peut avoir peur d'un éventuel contentieux et accepter la rupture conventionnelle (qui vous permet de partir avec une certaine indemnisation, et ouvre droit au chômage contrairement à la démission).

Une telle rupture permettrait également de faire cesser ces conflits au sein de votre entreprise et donc de se rapprocher de cette "paix sociale" que vous évoquiez.

Vous avez donc certains arguments à faire valoir, bon courage !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **P.M.**, le **21/09/2017** à **18:17**

Je pense qu'il faudrait que vous preniez du recul car par exemple si après convocation par la direction l'affaire a été classée c'est que tout le monde n'est pas contre vous et qu'il reste une certaine objectivité...
Lorsque je vous invite à faire confiance c'est par exemple quand je lis : "Tout cela est orchestré par le psychologue qui je pense les soutiens" car apparemment cela n'est basé sur rien de factuel et d'ailleurs maintenant vous reconnaissez qu'il vous aide...
." Et mon chef qui nous laisse en Réunion d'équipe nous invectiver sans intervenir. Ou dire "ils ne se disputent pas, ils se lancent des vannes pour se titiller." J'imagine que vous ne préféreriez pas qu'il prenne fait et cause pour votre collègue et je me demande s'il n'est pas préférable qu'il reste neutre dans la position où il est car pour s'invectiver il faut être deux et il est difficile d'en rendre responsable plus l'un que l'autre...
"Ils ne lâcheront rien tant que personne dira que j'ai tord et eux raison." C'est donc qu'il y a une certaine neutralité des autres, ce qui me paraît normal même si vous souhaiteriez l'inverse...
Par ailleurs, vous avez bien compris que je vous ai indiqué que vous pouviez demander une rupture conventionnelle et pas l'exiger puisque évidemment, l'employeur peut ne pas donner suite mais il me semble qu'il ne peut être que conscient de la situation sans que vous ayez besoin de lui rappeler...

Par **TF1**, le **21/09/2017** à **18:28**

Merci Paulavo38, pour ce conseil, je vais écrire ma demande de rupture dans ce sens. Mettre en avant ma période de maladie, mon courrier à l'inspection du travail et mon droit d'alerte. Tout ce que je voulais c'est qu'ils arrêtent de m'agresser en réunion d'équipe et de me hurler dessus en m'accusant de choses imaginaires. J'ai pensé qu'avec ces démarches ils allaient s'arrêter. Au contraire cela a décupler leur rage et leur haine contre moi. C'est bien dommage d'en arriver là, et de devoir quitter un boulot que j'aime. J'suis dégoûtée mais bon, je dois me préserver avant tout et sortir de leurs griffes.
Merci pour cet échange qui me donne un peu espoir.

Par **P.M.**, le **21/09/2017** à **18:55**

Je ne sais pas si c'est particulièrement adroit d'exposer le demande de rupture conventionnelle en ayant l'air de forcer la main à l'employeur de cette façon puisqu'il connaît la situation et que vous n'avez pas à la justifier...
Il pourrait même craindre un recours ultérieur en l'acceptant pour ces raisons...

Par **TF1**, le **21/09/2017** à **19:18**

Bonjour pmtedforum, je pense que vous avez raison en me disant de ne pas donner

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

l'impression dans ma rupture de forcer la main à mon employeur. En effet, ma DG a toujours été clairvoyante avec moi. C'est elle qui intervient toujours en ma faveur et qui connaît bien ma situation. Même si elle me prend pour une gamine, en me disant que nous l'ennuyons avec nos gamineries. Qu'elle avait d'autres dossiers plus important que le notre. Il est vrai que je n'ai pas besoin de me justifier. Je vais réfléchir à ce que je vais mettre en allant prendre rendez vous avec un conseillé judiciaire ou un avocat à la maison de la justice pour m'aider à rédiger cette rupture.
Merci encore pmtedforum pour votre remarque judicieuse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés